



Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle

Immeuble Ecotech / 3 rue Marconi / 57070 METZ

mail : contact@aguram.org / tél. : 03 87 21 99 00 / fax: 03 87 21 99 29

www.aguram-org

Commune de
FEY



PLU

Plan Local d'Urbanisme /

DOSSIER GÉNÉRAL

Date de référence du dossier / 20 Décembre 2013

Approbation initiale du POS : 03-12-1984

Approbation révision N°1: 10-07-1997

PROCEDURE EN COURS

Révision Générale du POS et transformation en PLU

Prescription	DCM	11 Mai 2007
Arrêt	DCM	20 Décembre 2013
Approbation	DCM	29 Aout 2014

ASSAINISSEMENT /

ANNEXE SANITAIRE

Notice explicative



DIRECTION DES EXPLOITATIONS
DEPARTEMENT ASSAINISSEMENT
POLE RESEAUX
SERVICE CLIENTS
Affaire suivie par Serge LEUCK
s.leuck@haganis.fr
tél. 03 87 34 40 24
fax 03 87 34 40 42
N/Réf : n° AA/ 19/06833

Monsieur Joël STROZYNA
Mairie de Fey
1 rue de l'Ecole
57420 Fey

Metz, le 16 OCT. 2012

Objet : Annexes sanitaires

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la révision de votre Plan Local d'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre les annexes sanitaires ainsi que les plans correspondants.

Je vous saurais gré de tenir informé les services d'Haganis des modifications apportées, notamment afin d'adapter le zonage d'assainissement si nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée



Dominique BLANCHARD
Responsable Pôle Réseaux

ANNEXES SANITAIRES PLU – NOTICE EXPLICATIVE – FEY

Le présent rapport a pour objet de rappeler la situation actuelle de l'assainissement dans la commune ainsi que les orientations futures.

Les modes d'assainissement

Assainissement collectif

L'assainissement est dit "collectif" lorsque l'habitation est raccordée à un réseau communal d'assainissement.

Les réseaux d'assainissement peuvent être de type unitaire (eaux usées et eaux pluviales dans un réseau unique) ou séparatif (un réseau pour les eaux usées et un réseau pour les eaux pluviales).

Assainissement non collectif

Par "Assainissement Non Collectif" on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques et assimilées des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

L'expression "assainissement non collectif" englobe les expressions "assainissement individuel" et "assainissement autonome".

A. Situation actuelle

Féy est une commune membre de Metz Métropole. De ce fait, Haganis a en charge de l'exploitation des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration de Féy

a. Etudes engagées sur la commune

Schéma directeur d'assainissement

La Régie HAGANIS a lancé courant des mois de mai-juin 2008 la réalisation de 2 schémas directeurs d'assainissement, un sur la station d'épuration principale de Metz et un sur le réseau d'assainissement en tant que tel (y compris les ouvrages associés), qui se sont respectivement terminés courant 2009 et été 2010.

Ces schémas, via la réalisation d'un état des lieux complet de l'assainissement, avaient pour objectif d'être un outil d'aide à la décision pour dégager les grandes orientations qui seraient à mener sur le territoire, en termes d'assainissement, pour les 10-15 ans à venir.

Entre autres :

- ✓ Garantir à la population présente et à venir des solutions durables et optimales pour l'évacuation et le traitement des eaux usées,
- ✓ Préserver le milieu naturel,
- ✓ Maîtriser l'impact des eaux pluviales c'est-à-dire gérer au mieux les risques associés aux phénomènes d'inondations et l'impact qualitatif des rejets en temps de pluie,
- ✓ Définir une politique adaptée aux exigences du développement durable, notamment en matière d'énergie (optimisation de la consommation d'énergie, création d'énergie renouvelable,...)
- ✓ Assurer le meilleur compromis technico-économique possible dans le respect de la réglementation et notamment des objectifs fixés par la directive de la Communauté Européenne.

Zonage d'assainissement

En application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la régie Haganis a réalisé le zonage d'assainissement de l'agglomération.

Ce document, établi pour chaque commune, consiste à définir le mode d'assainissement, collectif ou non collectif, pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir du territoire communal.
Le zonage d'assainissement de la commune de Féy a été approuvé par délibération du Conseil d'Administration d'Haganis en date du 30 mars 2011. Il devient une annexe du POS ou du PLU de la commune

b. Epuration des eaux usées

L'ensemble des effluents de la commune de Féy est acheminé pour traitement à la station d'épuration de Féy.

Mise en service en 2000, sa capacité nominale est de 1260 équivalents habitant et fonctionne selon le principe des boues activées.

L'effluent traité est rejeté dans le Fossé du Pré St Pierre, affluent du Grand Fossé.

c. Réseaux de collecte des eaux usées

Les réseaux d'assainissement de la commune de Féy sont majoritairement de type unitaire.

La longueur du réseau des eaux usées est de 2056 mètres linéaires, la longueur du réseau des eaux pluviales est de 811 mètres linéaires et la longueur du réseau unitaire est de 4055 mètres linéaires.

Le réseau d'eaux pluviales et les surverses du réseau ont pour exutoire principal le Fossé du Pré Saint Pierre, affluent du Grand Fossé.

Deux cartes ci-jointes représentent la cartographie du système d'assainissement et des bassins versants de la commune de Féy.

d. Ouvrages Particuliers et points critiques

Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des ouvrages particuliers recensés sur la commune.

Nom ouvrage	Rue	Type	Fonction	Réseau*
Pré Seigneur	Dans le Pré	Déversoir	Déversement	U
Bois	Allée du Bois	Déversoir	Déversement	U
D66	Départementale 66	Déversoir	Déversement	U
Féy	Chemin d'exploitation	Station	Epuration	U
Clos des Peupliers		Station	Refoulement	EU
Route de Corny	Route de Corny	Station	Refoulement	EU

* U : unitaire EU : eaux usées EP : eaux pluviales

Aucun point critique n'a été recensé sur la commune.

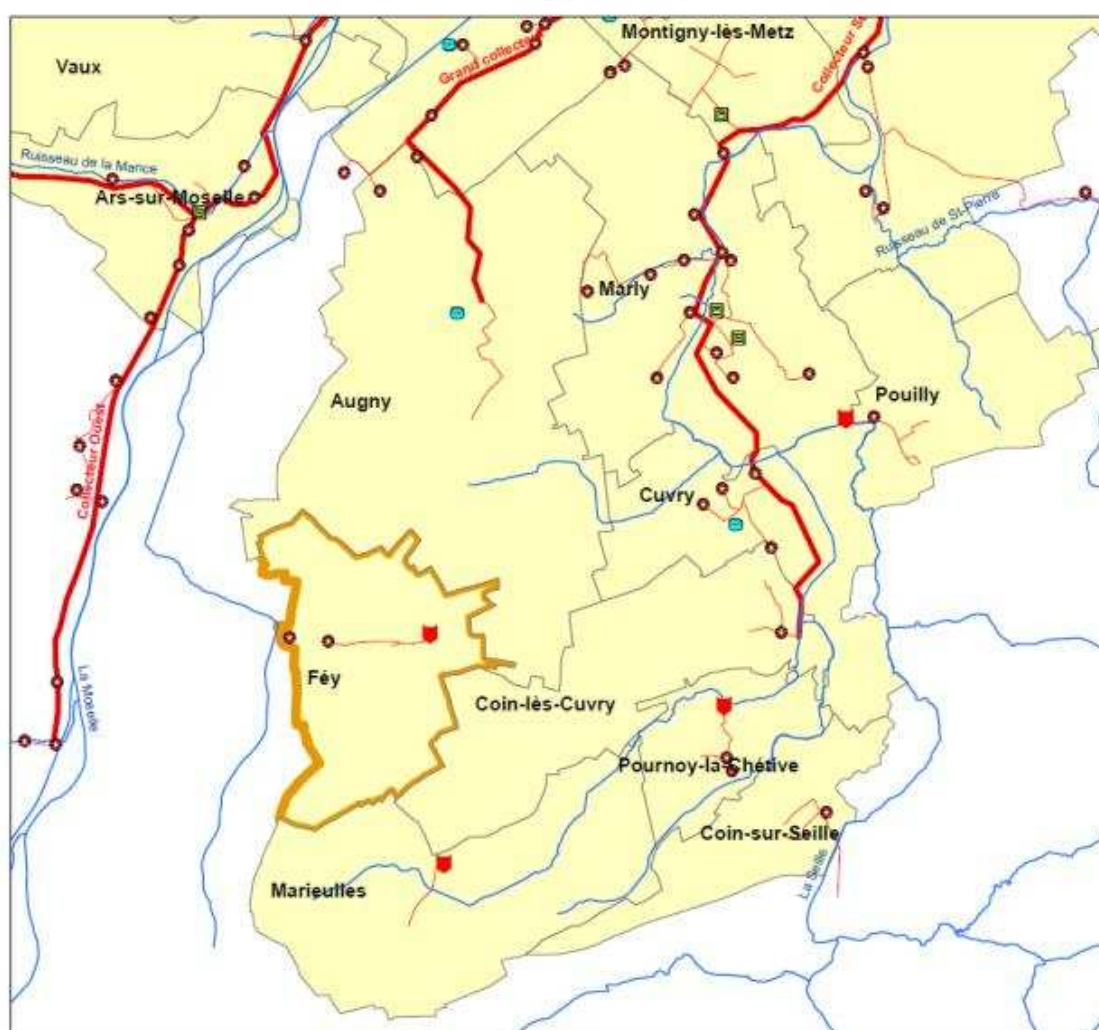
B. Orientations pour l'avenir

Zones d'extensions futures

Les zones d'extensions futures devront être conformes aux prescriptions d'HAGANIS pour les eaux usées et de Metz Métropole pour les eaux pluviales.



**Localisation de la commune de Féy
sur le réseau d'assainissement de l'agglomération**



Légende

-  Stations de pompage
-  Bassin d'orage
-  Bassin de retenue de pollution
-  Collecteurs principaux
-  Collecteurs secondaires
-  Station d'épuration communale
-  Station d'épuration de l'agglomération messine



Cartographie du système d'assainissement et des bassins versants de la commune de Féy

